

DU RÊVE À LA RÉALITÉ : LA FIN DU SANS-ABRISME EN BELGIQUE

NOTES ET MISE EN PERSPECTIVE DES DÉBATS
LORS DE LA CONFÉRENCE



Auteurs·rices

M. Wagener, N. De Moor, N. Emmanuelle, J. Moriau
CIRTES UCLouvain

Traduction

Belga Translations

Graphisme

Damaso Jaivenois

Avec le soutien de

World Habitat
La Loterie nationale
KBC Brussels

Merci aux modérateurs

Mark Trullemans, Henk Van Hootegeem, Frédéric Deborsu

Photographie

Marie Michiels

DU RÊVE À LA RÉALITÉ :
LA FIN DU SANS-ABRISME EN BELGIQUE
NOTES ET MISE EN PERSPECTIVE DES DÉBATS
LORS DE LA CONFÉRENCE



INTRODUCTION

L'année 2023 marque le 30ème anniversaire de la Loi « programme d'urgence pour une société plus solidaire » qui entrainait en vigueur le 12 janvier 1993 et octroyait la compétence du sans-abrisme aux Centres publics d'action sociale (CPAS) tout en mettant fin au délit de vagabondage.

Notons encore, qu'à côté de la fermeture des dépôts de mendicité, des changements par rapport à la loi ambulatoire (cf. fermeture de lits psychiatriques) et dans le traitement des demandeurs-euses d'asile, ont aussi leurs effets sur l'arrivée constatée dans les années 1990 de plus de personnes en rue.

En attendant que la plupart des CPAS prennent réellement au sérieux cette compétence du sans-abrisme, la Belgique a connu une création assez importante de nouveaux services principalement par des acteurs-rices du secteur associatif mais aussi les CPAS.

Le travail de rue, des abris de nuit ou hébergements d'urgence, le renforcement des centres de jours, etc. ont tous participé à une volonté de se rapprocher avec des méthodes à plus bas seuil des personnes installées en rue. En même temps, nous avons vu une intensification, dans toutes les grandes villes, des modes d'accueil humanitaires, et tout spécifiquement en période hivernale.

Dans les trois régions, un renforcement et une professionnalisation de toute la panoplie des services du secteur d'un point de vue qualitatif et quantitatif a avancé. Des nouvelles formes de travail que l'on appelle logement accompagné, post-hébergement ou Housing First, ont été expérimentées, approuvées et consolidées. Des nouveaux métiers comme la captation de logements ont été conçus. Les équipes de terrain ont expérimenté de nouveaux modes d'action sociale et d'accompagnement des personnes. La coordination des services sous forme de réseau en Wallonie et à Bruxelles et sous forme d'une intégration des services associatifs en Flandre (cf. réforme des CAW) s'est poursuivie.

Assez récemment les gouvernements flamands, bruxellois, wallons et germanophones ont rappelé leur volonté d'agir par rapport au sans-abrisme en misant sur la prévention, le renforcement des accompagnements, la coordination des services dans une politique locale, l'accès et le maintien en logement ainsi que le renforcement des observatoires pour mieux cerner les situations, d'un point de vue chiffré et qualitatif, des trajectoires de sans-abrisme et d'absence de chez-soi.





Depuis trente ans, la Loi « Programme d'urgence » est entrée en vigueur et le secteur a évolué, mais en même temps les dénombrements de Bruss'help permettent de dire que les situations de sans-abrisme et d'absence de chez-soi gagnent en importance de manière chiffrée. Les autres dénombrements en Belgique permettent aussi de dire que la thématique est complexe et que les différentes situations de sans-abrisme ne sont pas seulement cantonnées aux grandes villes, mais les personnes en recherche de logement se trouvent dans tous les types de territoire que connaît notre pays. Les profils sont de plus en plus diversifiés, et les crises sanitaires, migratoires, sociales et énergétiques viennent aggraver ces situations.

Du rêve des années 1990 de mettre fin au sans-abrisme en octroyant la compétence aux CPAS, nous pouvons constater que la Loi a été une étape importante, mais les efforts considérables des trente dernières années n'ont pas été suffisants pour réellement envisager la fin du sans-abrisme à court terme.

Pourtant, on voit depuis quelques années un changement dans les représentations. Du vagabond désocialisé auquel l'État ne propose qu'une urgence humanitaire, on est lentement passé à une prise en charge par laquelle il est possible d'aider les personnes avec les problématiques les plus complexes à se maintenir en logement et se réaffilier progressivement. Cela veut dire, qu'il est possible d'aider toute personne à mener une vie digne. En juin 2021, la Belgique a signé la **Déclaration de Lisbonne**, se fixant ainsi comme objectif de mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030. Rappelons ici les objectifs principaux :

*« Personne ne devrait dormir dans la rue par manque d'un logement d'urgence accessible, sûr et approprié ;
Personne ne devrait vivre dans un logement d'urgence ou de transition plus longtemps que nécessaire pour une transition réussie vers une solution de logement permanente ;
Personne ne devrait pouvoir sortir d'une institution (par exemple, une prison, un hôpital, un établissement de soins) sans avoir reçu une offre de logement approprié ;
Les expulsions doivent être évitées dans la mesure du possible et personne ne devrait être expulsé sans aide pour trouver une solution de logement appropriée, en cas de besoin ;
Personne ne devrait être victime de discrimination en raison de son statut de sans-abri. »¹*

Dans ce rapport, nous allons présenter les grands enseignements de la conférence « Du rêve à la réalité : La fin du sans-abrisme en Belgique » qui s'est tenue le 14 octobre 2022 à Bruxelles. Nous tenterons de dresser un état des lieux des pratiques, de formaliser les souhaits pour l'avenir, et d'apporter des pistes de solutions pour atteindre cet objectif, et ce, autour de quatre thématiques essentielles :

1. La récolte de données
2. Le logement
3. L'accompagnement
4. La prévention

¹ Déclaration de Lisbonne sur la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme, 21 juin 2021.

UNE ALLIANCE POUR METTRE FIN AU SANS-ABRISME

Pour introduire cette journée d'échanges, **Kara Heron** de l'Alliance de Glasgow pour mettre fin au sans-abrisme (**Glasgow Alliance to End Homelessness**) est venue exposer la stratégie innovante mise en place par la ville de Glasgow en Écosse pour atteindre ce même objectif.

Dans le contexte écossais avec 35 230 personnes sans-abri et en absence de chez soi recensées pour 5,5 millions d'habitant·es, le premier plan d'action a été mis en place en 2018 par un groupe constitué d'académicien·nes, de travailleurs·euses sociaux·ales, et de pair-aidant·es, qui ont proposé une approche centrée sur la personne. Une des stratégies centrales de l'Écosse est de trouver un logement le plus rapidement possible pour les personnes, et réduire au maximum le temps passé dans des structures d'accueil et logements temporaires. Glasgow spécifiquement, même si elle ne représente que 10 % de la population écossaise, comptabilise 19% des personnes sans-abri et sans chez-soi, et compte également les temps de séjour en logement temporaire les plus longs.

En 2016, la ville de Glasgow a fait une évaluation stratégique du sans-abrisme et formulé des recommandations pour combattre le sans-abrisme. Un des constats principaux de cette évaluation a été le chevauchement au niveau des activités des travailleurs·euses du secteur et la fragmentation des organisations qui font le même travail. En 2017, des ateliers de travail ont été organisés pour concevoir une solution basée sur une alliance qui a été approuvée par les autorités. Tout ceci a abouti en 2020 à la formation de l'Alliance.



Cette Alliance est avant tout une collaboration formelle entre les partenaires qui se partagent donc la responsabilité, et ce légalement aussi, dont l'approche est centrée sur la conception de meilleurs services pour les gens qui les utilisent. L'évaluation du projet se base sur les performances collectives, et non pas des partenaires individuellement. Ce partenariat implique actuellement dix organisations.

Les principaux objectifs stratégiques sont la prévention du sans-abrisme, la priorité à la mise en logement, la réduction du nombre de gens et du temps passé dans des logements temporaires, la mise en place des services qui sont centrés autour de la personne et enfin, la création d'un mouvement de changement en collaborant avec d'autres secteurs mais aussi avec la société civile.

Le processus décisionnel dans l'Alliance se fait de manière consensuelle, et tout le monde doit donner son accord sur les étapes à suivre pour qu'elles soient approuvées. Le travail en partenariat est très important pour ancrer le projet localement, et une bonne partie de la première année a été passée à construire des relations fortes avec le secteur, et à concevoir les services avec les personnes compétentes. Le travail de collaboration externe est également essentiel, et des ateliers, enquêtes, forums avec les travailleurs·euses de terrain sont souvent organisés pour renforcer les relations de l'Alliance avec le secteur. Des enquêtes publiques sont également utilisées pour connaître les positionnements de la population. Pour le futur, l'Alliance veut pouvoir créer une centralisation des informations de tous les services pour que les personnes qui les utilisent aient l'impression qu'il n'y a finalement qu'un seul service qui s'occupe de leur cas.

ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

La séance de questions et réponses a été riche en informations. Le constat d'une nécessité de travailler ensemble (éventuellement sur un modèle comme celui de l'Alliance) étant en train d'émerger à Bruxelles mais également en Belgique, beaucoup de questions se sont orientées vers le fonctionnement concret de cette Alliance.

Tout d'abord, Kara Heron a rappelé que l'Alliance répond à un besoin de travailler ensemble, et de créer des vraies solutions pour les personnes usagères des services mais également pour les travailleurs-euses. L'initiative part d'académicien-nes, travailleurs-euses sociaux-ales et personnes avec une expérience de sans-abrisme qui ont travaillé ensemble. La nécessité de travailler main dans la main avec la société civile pour créer une communauté dans laquelle les gens se sentent en sécurité, et en dehors des stigmatisations, a aussi été stipulée.

L'intervenante a pu faire part de la volonté de travailler plus étroitement avec les secteurs public et privé du logement pour améliorer l'état de l'accès et la qualité du logement. Elle a également eu l'occasion d'expliquer que les personnes sans-abri ou anciennement sans-abri ont été, et sont toujours, impliquées dans le projet de l'Alliance. Les ateliers avec les personnes concernées ont d'ailleurs commencé avant la création de l'Alliance, dans les phases préparatoires, et il y a une tradition nationale d'impliquer les personnes dans les plans d'action de lutte contre le sans-abrisme.

La question de comment faire pour mobiliser et impliquer toutes les institutions, mais également les autres secteurs, a particulièrement intéressé le public. Sur cela, Kara Heron explique que le processus est passé par des moments de doutes, que le changement n'a pas été facile et accepté par tous-tes. Il a fallu convaincre certain-es, et c'est la reconnaissance des échecs des missions communes précédentes qui a finalement rassemblé tous les partenaires autour de cette nouvelle stratégie.

Ce projet, basé sur une méthode qui passe par le consensus et l'accord de tous-tes ainsi que la volonté de travailler collectivement pour une mission commune, semble jusqu'à présent porter ses fruits, même si elle nécessite beaucoup d'ajustements et qu'elle n'en est encore qu'à ses débuts. Une piste à suivre pour la Belgique ?

PANEL 1 – LA RÉCOLTE DE DONNÉES

Pour débiter ce premier panel lié aux données, un podcast de HuNeeds intitulé « Quand tu dors où » est proposé à la salle. Présenté par **Gaëlle Guerrero**, infirmière coordinatrice du Pôle My Way chez **Infirmiers de rue**, il met en avant des témoignages de personnes qui ont eu un parcours en rue ainsi que de leurs accompagnateurs-rices. Gaëlle Guerrero souligne qu'il n'y a pas un seul et même chemin qui mène au sans-abrisme et qu'ainsi, il ne peut y avoir une seule et même réponse. Les données doivent guider les choix politiques afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins spécifiques de toutes les personnes qui se trouvent sur le territoire belge.

Deux panélistes sont ensuite invité-es à monter sur scène et à prendre la parole. Le premier est Koen Hermans, professeur à la KULeuven et coordinateur des dénombrements du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi réalisés en Belgique depuis 2020. La seconde est Louise Paquot, conseillère « Étude dénombrement & Masterplan » à Bruss'help qui organise, tous les deux ans, un dénombrement sur le territoire bruxellois.

Koen Hermans (KULeuven) rappelle qu'en matière de lutte contre le sans-abrisme, les villes ont besoin d'une politique nationale. Ainsi, tous les niveaux politiques doivent collaborer pour trouver des solutions. Une étude nommée « MEHOBEL » a été menée entre 2016 et 2018 dans le but de proposer une approche standardisée pour mesurer le sans-abrisme en Belgique, en identifiant notamment quelles méthodes étaient mobilisées dans d'autres pays et lesquelles étaient mobilisables en Belgique. Selon Koen Hermans, deux aspects importants sont à prendre en compte dans le processus général de dénombrement du sans-abrisme en Belgique. D'une part, il faut collecter des chiffres dans les villes mais également dans les territoires semi-urbains et ruraux. D'autre part, l'implication et la collaboration des CPAS est essentielle pour obtenir des chiffres pertinents. En outre, la participation d'un organisme académique neutre est nécessaire pour garantir la confidentialité des données.



En 2020, un premier test de dénombrement a été effectué à Louvain. En octobre de la même année, une première vague de dénombrements a été lancée dans quatre territoires : Arlon, Gand, Liège et la province du Limbourg. L'année suivante, des dénombrements ont eu lieu dans les villes de Charleroi et Namur, le sud de la Flandre occidentale et la « zone Bravio » autour de Vilvorde. Ces dénombrements nécessitent de convaincre une diversité de services potentiellement en contact avec le public sans-abri de collaborer : CPAS, mutuelles, services sociaux, restaurants sociaux, agences immobilières sociales (AIS), prisons, hôpitaux psychiatriques, etc. Cependant, les chiffres obtenus sont anonymisés et interprétés par l'organisme académique en charge du projet (KULeuven et UCLouvain).

L'instrument central du dénombrement est la typologie ETHOS Light. Elle permet de définir les situations de sans-abrisme et d'absence de chez-soi. Les différentes situations de vie sont englobées sous six catégories opérationnelles. Une autre catégorie, les personnes en logement sous menace d'expulsion, est également ajoutée, ce qui porte le total des catégories à sept.

À Courtrai, 45 services ont participé au projet de dénombrement et donc communiqué des informations sur les personnes se trouvant dans les situations reprises par la typologie ETHOS Light. Les questionnaires sont remplis par le ou la professionnel·le avec la personne dénombrée, ce qui prend entre cinq et dix minutes en moyenne. Les informations récoltées sont variées : genre, âge, nationalité, durée du sans-abrisme, situation de travail, état de santé, etc.

En conclusion, Koen Hermans explique que ces dénombrements permettent de montrer un morceau de la partie visible de l'iceberg du sans-abrisme mais que les équipes impliquées ont bien conscience des limites du projet parce qu'on ne peut pas atteindre toutes les personnes en situation de sans-abrisme. Selon lui, les dénombrements ne constituent qu'une partie de la solution.

Ensuite, c'est **Louise Paquot (Bruss'help)** qui présente les dénombrements bisannuels effectués à Bruxelles tous les deux ans depuis 2008. L'intérêt de ces dénombrements est de pouvoir visibiliser toutes les personnes concernées par la situation de sans-abrisme et de témoigner de la variété des situations. En réalisant le même dénombrement tous les deux ans, il est possible de mesurer l'évolution du phénomène. Les chiffres obtenus constituent un support pour la lutte contre le sans-abrisme.

Lors des dénombrements déjà réalisés, le sans-abrisme était défini via la typologie ETHOS. Pour le dénombrement réalisé en novembre 2022, c'est la typologie ETHOS Light qui est mobilisée car cela permet d'harmoniser le processus avec les autres méthodes utilisées en Belgique actuellement. Chaque dénombrement implique beaucoup de travailleurs-euses du secteur et est piloté par un comité composé de divers profils.



Louise Paquot présente également certains chiffres obtenus lors des précédents dénombrements. Dans l'espace public, 91,3 % des personnes dénombrées sont des hommes. En hébergement d'urgence, il y a eu une augmentation du nombre de personnes dénombrées entre 2016 et 2018 due à la crise migratoire et l'arrivée de la Plateforme citoyenne d'aide aux réfugiés. En 2020, il y a eu une augmentation liée notamment aux places créées et libérées lors de la crise sanitaire. On a dénombré beaucoup de femmes dans les dispositifs COVID faisant suite à une augmentation des violences familiales durant la crise sanitaire. Enfin, Louise Paquot souligne que les chiffres sur les personnes en logement non conventionnel sont très fluctuants au fil du temps.

Actuellement, les données obtenues via les précédents dénombrements ont permis d'obtenir des informations sur les personnes vivant dans l'espace public, en hébergement d'urgence, en foyer d'hébergement et en logement non conventionnel (quatre catégories sur les sept). En 2022, Bruss'help souhaite améliorer la récolte des données brutes à travers une phase pilote en obtenant plus de données sur le sans-abrisme caché via un rapprochement des deux types de dénombrement. Cela concerne donc les personnes qui séjournent chez des tiers, en institution et en logement sous menace d'expulsion. De plus, l'organisme souhaite approfondir les données qualitatives en utilisant un questionnaire plus complet et en impliquant massivement des services tels que les CPAS, les structures d'hébergement et les centres de jour.



ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Tout d'abord, on a questionné Koen Hermans sur l'utilisation concrète des chiffres pour élaborer les politiques et la mobilisation des résultats des dénombrements déjà effectués dans les villes concernées. Koen Hermans explique que les chiffres nationaux et locaux sont importants et se complètent. Les dénombrements ne vont pas changer le monde selon lui mais permettent de détecter des groupes qui étaient invisibles jusqu'à présent. Par exemple, il explique qu'au Limbourg, on a dénombré près de 130 personnes qui séjournaient en établissement psychiatrique par manque d'autre solution de logement. À Louvain, on a repéré beaucoup d'adolescent-es et donc de petites initiatives ont été menées.

Ensuite, on a interrogé les deux chercheurs-euses sur les potentielles sous-estimations des résultats obtenus par ces dénombrements. Louise Paquot explique qu'il est difficile de couvrir l'entièreté du phénomène et qu'il s'agit donc de dénombrer de la manière la plus exhaustive possible. Il est possible de comparer ce qui est comparable, notamment l'évolution et la régularité de certains chiffres étant donné que les dénombrements ont lieu tous les deux ans à Bruxelles.

Par après, les chercheurs-euses ont été questionné-es sur le fait que les dénombrements effectués par différents organismes pourraient être une bonne base pour créer une alliance, comme cela s'est fait à Glasgow. Pour Koen Hermans, ces dénombrements sont importants pour influencer la politique au niveau structurel. Pour Louise Paquot, il y a déjà des liens qui commencent à se créer avec l'harmonisation progressive des méthodes de dénombrement.

Enfin, il a été demandé à Koen Hermans et à Louise Paquot quels seraient leurs conseils pour transformer les chiffres obtenus en pistes d'action. Pour Koen Hermans, il faut voir comment les chiffres sont interprétés. En effet, il est possible d'avoir une bonne politique et d'avoir des chiffres qui augmentent quand même au niveau national (il rappelle l'exemple du Danemark où des avancées importantes ont été faites dans l'accès au logement, mais en même temps les chiffres ont augmenté dû à différentes crises).

L'efficacité de la politique ne peut donc pas être basée uniquement sur les chiffres. Il faut donner du sens à ces chiffres pour comprendre, à travers différentes expertises, l'image globale du phénomène. Pour Louise Paquot, la collaboration entre les différentes parties prenantes permettra certainement de mettre en avant les solutions structurelles nécessaires.

PANEL 2 – LOGEMENT

Le deuxième panel est consacré à la question centrale du logement. Cette partie a été ouverte, après un témoignage vidéo, par l'intervention de **Wanda Duhamel**, gestionnaire locative chez **Infirmiers de rue**. Celle-ci nous a rappelé, que malgré l'inscription du droit à la sûreté et à la dignité à la Déclaration universelle des droits humains, ainsi que celui du droit à un logement décent à la Constitution belge, ces droits sont mis à mal par plusieurs obstacles : la pénurie de logements abordables, publics et dignes, l'accès à ces logements pour les personnes sans-papiers, et le contrôle des personnes et de leurs habitations.

La première intervenante de ce panel, **Mathilde Flas**, est doctorante en urbanisme et aménagement du territoire à l'**Université de Liège** et travaille sur la question des logements vacants. Elle pose la question de la mobilisation des logements inoccupés comme une réelle ressource, au vu de la croissance démographique et de la nécessité de répondre au manque de logements.

Mathilde Flas nous propose de répondre à trois questions, qui soulèvent des enjeux particuliers. D'abord la question de la quantification des logements vacants rend compte du manque de données existantes sur ceux-ci, et de la difficulté de les recenser. Le nombre de 45 000 logements inoccupés en Wallonie semble dès lors très sous-estimé.

La question de la caractérisation des logements vacants nous permet de comprendre pourquoi ceux-ci sont vides. De cette question, ressort une typologie de trois pôles :

1. Vacance par blocage juridique : problème de succession, d'indivision, etc. ;
2. Vacance par dégénérescence du marché : logements en trop mauvais état, pas attractifs sur le marché et trop chers à remettre en état ;
3. Vacance du fait du propriétaire, qui fait de la spéculation ou de la rétention du logement.

Or, plusieurs solutions existent pour mobiliser des logements inoccupés, lutter contre l'inoccupation, ou encore encourager les propriétaires à remettre les logements en état et sur le marché. En effet, les AIS proposent des aides financières pour faire des travaux mais celles-ci ne sont parfois pas suffisantes. Pour les cas de spéculation, la taxation du logement inoccupé peut fonctionner mais elle n'est pas toujours un levier suffisant pour les cas de rénovation. L'amende administrative fait face au même problème. La réquisition forcée par une AIS est intéressante mais il faut voir si ce dispositif connaîtra un succès, malgré le manque de ressources et de personnel des AIS. Enfin, l'action en cessation va inclure d'autres acteurs-rices, ceux de la justice, pour demander de mettre fin à l'inoccupation.



Mathilde Flas conclut en rappelant que la remise sur le marché des logements vacants n'est pas une solution pressante au vu du temps que prennent les démarches, mais est une solution qui doit être considérée dans une stratégie plus longue. Ce combat doit être corrélé à celui contre l'habitat indigne, car tous deux dénie le droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine.



C'est ensuite **Cornelis Klint**, conseiller à la **ville de Louvain** pour le sans-abrisme, qui a pris la parole. Afin de situer sa présentation, le contexte de la ville de Louvain en termes de logements sociaux a été rappelé : il y a une liste d'attente de plus de 6 000 familles et le marché de l'immobilier est inaccessible. La construction de logements sociaux est très lente, et les terrains disponibles pour la construction ne sont pas dédiés à la construction de logements sociaux. Le parc immobilier ne peut pas faire face au secteur privé de développement immobilier. Pour répondre à cette pénurie, trois pistes d'action de la stratégie d'hébergement ont été abordées.

D'abord, il faut augmenter l'offre. Pour cela, trois solutions sont présentées.

1. Travailler en collaboration avec l'organisme de développement de projet immobilier AG Stadsontwikkeling Leuven qui propose d'acheter des bâtiments pour les gens en situation précaire et ainsi proposer un loyer à 20 % en dessous du prix du marché ;
2. Travailler sur les bâtiments vacants et obliger les propriétaires à les louer ;
3. Motiver les propriétaires du privé ainsi que les organismes promoteurs immobiliers à louer à des groupes cibles précaires, malgré le manque de levier légaux pour y arriver.

Ensuite, la ville veut soutenir les résident.es sur la liste d'attente. Une prime de la région est déjà prévue mais seulement après quatre ans sur la liste d'attente. L'idée serait de donner une prime déjà après un an d'attente. Enfin, la ville veut développer elle-même de nouveaux projets d'hébergement social, et cela en collaboration avec des protagonistes du secteur.

Pour conclure, **Cornelis Klint** rappelle que malgré le fait que les petites initiatives soient les bienvenues, une stratégie de lutte fédérale est indispensable pour avoir un impact à plus long terme.



Pour clôturer ce panel, la troisième intervenante, **Anne Bauwelinckx** du **Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)** a pris la parole. Les missions du RBDH sont de rassembler les acteurs·rices de terrain de première ligne mais également de porter des revendications du secteur aux politiques ainsi que de produire des études et analyses sur la question du logement. Pour commencer, Anne Bauwelinckx rappelle encore une fois qu'il ne s'agit pas d'une crise du logement en termes de quantité mais bien d'une crise du logement abordable. Seulement 10 % des logements produits sont des logements publics à Bruxelles.



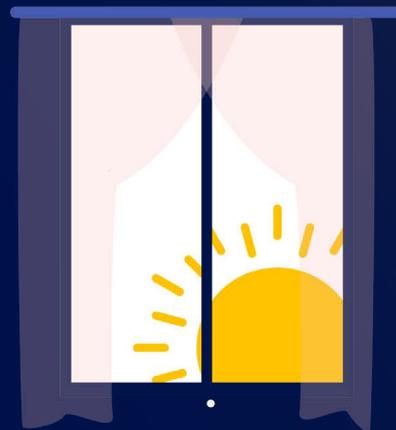
Qui dit logement public ne dit pas spécialement logement social². Il y a un manque structurel de logements sociaux, qui ne représentent que 7 % du parc immobilier de Bruxelles et qui contraignent les personnes à se loger sur le marché privé. Les délais d'attente se situent entre huit et quinze ans pour l'obtention d'un logement social. Depuis 2005, le gouvernement essaye de booster la production de logements sociaux, mais les résultats ne suivent pas³.

Cette lenteur dans la production de logements sociaux est imputable à deux facteurs principaux : la longueur des procédures (décision politique, urbanisme, marché public, appels, etc.) et la difficulté de mobiliser des terrains en faveur du logement abordable. Malgré le fait que ces terrains publics existent, le RBDH pointe un manque de volonté politique de faire de ces terrains des habitats sociaux, et ce de manière encore plus conséquente dans les communes du Sud-Ouest de Bruxelles, qui ne comptent déjà presque pas de logements sociaux.

Pour répondre à ces enjeux, le RBDH revendique que tous les terrains publics le restent et qu'au moins 60 % des logements construits soient sociaux. De plus, le RBDH demande qu'on impose au privé de construire une part de logements sociaux dans leurs constructions. Face à la hausse des loyers du logement privé, les Bruxellois·es consacrent une part de plus en plus grande de leurs revenus à leur loyer, pouvant aller jusqu'à 70 %. Les gens ont de plus en plus de mal à payer leur loyer, ce qui amène à de plus en plus d'expulsions. Pour répondre à cela, depuis 2021, la notion de loyer abusif (c'est-à-dire dont les montants dépassent la grille indicative de référence), punissable par la loi, existe, mais l'applicabilité des sanctions reste très peu possible.

² Une série de logement publics sont plutôt considérés comme « à loyer modéré » et difficilement accessibles aux ménages à faibles revenus.

³ En 2021, à peine la moitié de logements construits étaient initialement prévus par le Plan régional du logement en 2005. Pour une analyse détaillée : RBDH (2022), Produire du logement social à Bruxelles : héritages, freins et nouvelles stratégies.



ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Lors de la séance de questions réponses, plusieurs enjeux ont encore été mis en exergue. D'abord, la question d'une politique coordonnée en termes de stratégie de lutte contre le sans-abrisme a été abordée. Si le dénombrement a bien amené un développement de stratégies locales, comme nous le rappelle le cas de la ville de Louvain, les plans fédéraux pour le logement ne sont pas suffisants. Cet enjeu s'applique également aux logements vacants, où la responsabilité entre communes, régions, ou fédéral ne semble pas claire, et rend difficile la mise en place d'actions et de stratégies.

La question de la mauvaise gestion et du mauvais entretien des logements sociaux par les sociétés immobilières de service public (SISP) a également été soulignée. Pour répondre à ces difficultés, le RBDH propose un soutien technique pour les rénovations. En outre, la fusion des SISP en 2016 se voulait également être une solution pour les professionnaliser. Les intervenant-es ont été interrogé-e-s sur les expulsions, le RBDH a affirmé sa position pour l'interdiction d'expulser sans solution de relogement, ainsi que la nécessité de travailler sur la prévention de ces situations difficiles.

PANEL 3 – ACCOMPAGNEMENT

Pour ce troisième panel dédié à l'accompagnement des personnes sans-abri et anciennement sans-abri, plusieurs invité-es de divers horizons ont rejoint la scène : Coralie Buxant (Directrice de l'asbl Les Trois Portes à Namur), Adriana Costa Santos (Co-présidente de BelRefugees), Isabella Reati (Chargée de projet pour l'ASBL Affiliation), Peter-Jan Heylenbosch (Coach logement du CPAS de Gand) et enfin Charles-Antoine Sibille (Psychiatre de l'équipe mobile du Réseau 107 à Bruxelles).

Avant de lancer les présentations, **Filip Keymeulen**, travailleur de rue chez **Diogènes**, a introduit la séance en racontant le travail d'accompagnement fourni au quotidien par les travailleurs-euses de cette ASBL. Diogènes travaille principalement dans les espaces publics et semi-publics, et c'est dans ces espaces que les équipes rencontrent les personnes, et essayent de créer une relation avec elles. La question de la confiance est centrale dans leur travail, les personnes accompagnées étant plus souvent dans des logiques de méfiance, en raison de leur parcours en rue. Diogènes suit alors les personnes tout au long de leur parcours et dans toutes les étapes, que ce soit d'ordre de la santé, de la famille, de l'administration ou du recours aux droits, tout comme dans les questions de migrations. Bien que les travailleurs-euses n'aient pas d'accord formel avec d'autres services, Diogènes rencontre une diversité d'intervenant-es pour trouver une solution pour la personne sans-abri. Cela permet d'appréhender les possibilités qui pourront permettre à la personne de retrouver ses droits citoyens stabiliser sa situation, et cela même si la personne ne veut pas suivre un schéma classique de logement individuel et préfère rester en rue.

Pour la suite du troisième panel, chaque intervenant-e a expliqué l'accompagnement qu'il ou elle offrait à son public, mettant en avant la diversité des services existants. Tout d'abord, **Coralie Buxant** nous a exposé les services multiples et diversifiés qu'offrait l'institution **Les Trois Portes** : maison d'accueil pour hommes et pour femmes, service Housing First, crèche, etc. Cependant, l'exposé ici a surtout mis en lumière un paradigme d'accompagnement centré sur les méthodes d'*empowerment*. En effet, depuis peu, l'ASBL a décidé de prendre un tournant dans sa manière d'accompagner et de changer la manière de s'adresser aux personnes en situation de sans-abrisme pour mettre l'accent sur les ressources que celles-ci ont, ainsi que sur les ressources que les travailleurs-euses détiennent pour trouver les solutions. Interrogée sur les outils nécessaires à ce changement de posture, Coralie Buxant a insisté sur l'importance d'offrir un environnement sécurisant aux travailleurs-euses ainsi que d'être un laboratoire social pour que chacun-e puisse tester des nouvelles méthodes d'accompagnement.



Ensuite, c'est **Adriana Costa Santos** qui a pris la parole et a, elle aussi, exposé l'évolution dans l'accompagnement offert par la **Plateforme citoyenne d'aide aux réfugiés**, créée en 2015 au parc Maximilien pour offrir une aide matérielle de base aux demandeurs-euses d'asile. Depuis ce moment, la plateforme s'est développée autour de deux piliers principaux : la proposition de solutions d'accueil adaptées d'une part, qui comprend une implication directe de la part des citoyen·nes et amène au deuxième pilier, qui est de participer au changement de représentation et d'attitudes politiques et sociétales sur la question migratoire. Adriana Costa Santos met en lumière le développement d'approches d'accueil et d'accompagnement qui impliquent directement la population générale. Celle-ci est valorisée comme actrice directe et comme créatrice de lien, de cohésion sociale.



Isabella Reati, elle, nous décrit une autre approche de l'accompagnement, celle des personnes relogées via des projets Housing First. Cet accompagnement proposé par l'**ASBL Affiliation**, naît du constat que les personnes relogées sont souvent isolées, désaffiliées et ont peu de contacts. Leurs cercles amical et familial sont retreints. Elles ont parfois des problèmes d'estime de soi et un rapport abimé au collectif. L'ASBL travaille donc le processus d'accrochage social à travers l'individuel ou le collectif.

Pour continuer, **Peter-Jan Heylenbosch**, coach logement Housing First de la **ville de Gand**, accompagne des personnes relogées grâce à un protocole de collaboration entre le CPAS de Gand et les AIS, qui mettent à leur disposition 41 logements par an. Dans ce cas-ci, l'accompagnement se fait en duo avec les assistant·es sociaux·ales (AS) de la ville de Gand, ce qui permet de séparer les rôles entre un aspect plus financier et administratif occupés par les AS et un aspect plus généraliste des coaches logements. Ce travail en duo demande une bonne communication. La diversité de services offerts par la ville et le CPAS est également souvent mobilisée par les coaches.



Et enfin, **Charles-Antoine Sibille** et l'**équipe mobile Réseau 107** accompagnent des personnes en rue ou très mal logées qui ont un passé en psychiatrie. Ils et elles disposent de temps et d'une écoute avertie à tous les enjeux qui sont liés à la marge, et ont une approche centrée sur les droits de la personne. Il s'agit de créer une relation avec les personnes les plus isolées. Interrogé sur d'éventuels conseils aux travailleurs-euses pour accompagner au mieux les personnes atteintes de troubles psychiatriques, Charles-Antoine Sibille insiste sur la nécessité de se faire confiance, et d'adopter les mêmes postures de non-savoir et non-jugement qu'ils et elles ont l'habitude d'arborer.

Suite à ces brèves présentations de manières d'accompagner, plusieurs questions posées à chaque intervenant-e ont soulevé un certain nombre d'enjeux dans l'accompagnement qu'il est nécessaire de mettre en lumière.



Premièrement, lorsqu'on aborde les différents obstacles rencontrés par ces professionnel·les, des éléments importants en ressortent : la nécessité d'avoir une évaluation globale du dispositif qui ne se cantonne pas aux évaluations des institutions sans saisir les actions dans son ensemble. Celle de créer une culture de l'accueil de la part des lieux culturels, des institutions mais également des citoyen·nes, qui permettrait aux personnes de se raccrocher au collectif ainsi que l'importance de faire attention aux trajectoires des personnes que nous voulons aider pour adapter l'offre des services à leur réalité.

Deuxièmement, la question du travail en réseau dans l'accompagnement, souvent mobilisée par nos intervenant·es, fait également émerger une série de réflexions. L'importance de mettre de côté les divergences de valeurs, missions, d'approches pour revenir aux besoins de la personne et de faire preuve de vigilance par rapport à la multiplication des lieux dans lesquels les personnes doivent raconter des récits porteurs de traumatismes et de stigmates, ce qui pourrait être évité par une meilleure collaboration des services.

Coralie Buxant, pour sa part, appuie la volonté de garder un service généraliste, qui renvoie à d'autres services spécialisés pour certaines questions, et de ne pas se laisser aller à la tentation de vouloir se spécialiser et, par ce fait, de cloisonner les services. Elle interroge également le rôle que pourraient avoir les pouvoirs publics dans l'incitation d'une collaboration plus formalisée et systématique entre les services.

Troisièmement, les intervenant·es sont invité·es à s'exprimer sur les manques de perspectives (par exemple, la crise du logement) ainsi que sur la saturation des services. Sur ce sujet, la nécessité de descendre la charge de travail des travailleurs-euses est amenée comme une solution, en créant des nouveaux métiers tels que les coachs logements, les médiateurs et médiatrices, etc. afin de pouvoir détacher du temps.





ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

La séance de questions-réponses avec le public a, elle aussi, mis en lumière plusieurs problématiques. Tout d'abord l'enjeu de la solitude des personnes relogées rappelle l'importance de la diversité des offres et initiatives proposées aux personnes afin que chacun-e puisse y trouver une solution qui lui convienne, à laquelle il ou elle puisse accrocher.

Un deuxième enjeu qui occupe les panélistes est celui de l'auto-suffisance des services, et de la séparation avec les personnes accompagnées avec qui les équipes ont créés un lien. A ce sujet, les panélistes ont souligné la vraie difficulté à fermer les dossiers. Afin de faciliter ce processus, la potentialité de pouvoir le rouvrir à tout moment peut aider. En outre, le travail en réseau et donc la possibilité de confier le dossier et passer la main à d'autres services issus du droit commun, qui ne disparaîtront pas et qui deviennent des ressources pour les personnes accompagnées, peut également rassurer les équipes.

Nos panélistes ont également été sollicité-es pour donner leur avis sur la nécessité d'un plan interfédéral pour coordonner leurs actions. À cette question les avis convergent : chaque localité à ses spécificités, et pour ça il est important de continuer à avoir des politiques locales qui tiennent compte de celles-ci, mais qu'il est aussi nécessaire d'avoir un cadre fédéral. Tous les niveaux de pouvoirs sont concernés.

Enfin, et pour conclure le troisième panel de la journée, les intervenant-es ont pu s'exprimer sur des propositions d'action pour construire un large partenariat. Cette dernière question nous a également offert des réponses intéressantes : travailler ensemble la prévention, réfléchir à nos possibilités d'actions, et cela sans moyens supplémentaires, prendre le temps d'analyser et de modéliser ce qui est fait pour arriver à objectiver les pratiques, créer des ponts entre la justice et l'accompagnement et enfin, renforcer la justice sociale mais également la justice épistémique.



PANEL 4 - PRÉVENTION

Le panel « Prévention » s'est ouvert avec l'intervention de **Julien Perriaux** du service Habitat accompagné du **CPAS de Saint-Gilles** dont les missions visent la prévention des expulsions, ainsi que l'autonomie et le maintien en logement. Le service Habitat accompagné reçoit, par le greffe de la Justice de paix, l'information du dépôt de chaque requête en expulsion pour le territoire de la commune. Le rôle du service est d'informer les locataires de la procédure et les y préparer. En fonction du dossier, il s'agit de prendre contact avec le bailleur ou la bailleuse pour négocier un plan de paiement ou un délai, inviter la personne à engager un-e avocat-e, contacter le CPAS pour demander une prise en charge de la dette, etc. Si l'expulsion est inévitable, le service est alors contacté par la police ou le service huissier du jour de l'expulsion effective. Le service Habitat accompagné assure également de la guidance juridique et administrative. Les usagers-ères regroupent des personnes avec une multitude de profils, avec des besoins différents : problèmes psychologiques (paranoïa, agoraphobie, syndrome de Diogène, etc.), surendettement, isolement social, manque d'estime de soi, assuétudes, etc. En conclusion, Julien Perriaux précise que si la guidance psychosociale, budgétaire et administrative mise en œuvre par Habitat Accompagné est complémentaire au travail curatif, elle ne suffit pas. Elle doit s'accompagner de moyens structurels indispensables comme l'accès à un nombre suffisant d'hébergements provisoires et pérennes.



C'est ensuite à **Eric Vreven** du **CAW Limbourg** de prendre la parole sur le travail de prévention qu'il mène au sein de son service dans le cadre du projet CABRIO. Après avoir constaté qu'une série de personnes ne parvenait pas à accéder aux aides sociales existantes pour avoir accès à un logement, trois territoires du Limbourg se sont réunis pour mettre sur pied une équipe multidisciplinaire capable d'assurer soins psychiatriques, aide à la vie autonome, accompagnement social, accompagnement en logement, soins aux usagers-ères de drogues. Les principes du travail de proximité, inconditionnel et adapté aux personnes, sont au cœur des missions de l'équipe. Cette dernière assure également un rôle de médiation entre les usagers-ères et leurs bailleurs ou bailleuses (privé, AIS, etc.), les centres d'accueil, les responsables de services, ainsi qu'un soutien pratique dans la gestion des dettes. Le projet CABRIO propose également de travailler avec le voisinage direct de la personne bénéficiaire pour appuyer cette démarche préventive et assurer son maintien dans le logement.



Eric Vreven suggère la réquisition de bâtiments vides et les formes d'habitations alternatives comme leviers importants pour permettre aux personnes sans-abri d'accéder à un toit. Dans le domaine de la prévention, il semble nécessaire que les services interviennent le plus tôt possible dans les procédures d'expulsion. Le « guichet logement » proposé par les services est une porte d'entrée essentielle pour que les gens qui ont des questions puissent venir se renseigner. Or, toutes ces informations devraient être plus claires pour les bénéficiaires. Enfin, Eric Vreven conclut en pointant deux éléments indispensables selon lui en matière de prévention du sans-abrisme : avoir suffisamment de logements abordables et avoir des salaires plus élevés pour que les personnes soient en mesure de se payer un logement.

David Praille du **Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat (RWDH)** est ensuite chargé de présenter l'étude exploratoire sur les expulsions de logement en Wallonie. S'il existe trois formes d'expulsions (judiciaires, illégales – sans titre, ni droit – et administratives – en cas d'insalubrité), l'étude menée par le RWDH a mis en évidence une sorte de zone grise dans laquelle on retrouve les départs forcés et les expulsions informelles. De nombreuses personnes, en effet, se retrouvent sans abri mais sans qu'il y ait eu de procédure d'expulsion : à la fin d'un hébergement dans la famille, ou chez des ami-es, à la fin de l'hébergement institutionnel, ou lorsqu'un-e locataire quitte son logement à la suite d'un renon mais sans solution de relogement. En l'espace de huit ans, la Wallonie a connu une augmentation (x 2,5) de jugements en matière de bail. Le RWDH constate que sept jugements sur dix concernent un non-paiement de loyer avec un arriéré de loyer moyen de 2 300 euros (trois à quatre mois de loyer en moyenne). Les dettes peuvent ensuite doubler ou tripler au cours de la procédure (avec les frais de procédure et l'accumulation des loyers non payés durant celle-ci). Une série de « facteurs d'escalade » sont également à déplorer : le non-accès aux informations utiles, le non-recours aux droits, les pratiques très différentes d'un CPAS à l'autre, l'absence de participation active du ou de la locataire à la procédure (un jugement sur deux est rendu par défaut), le rôle déterminant des intervenant-es et l'absence de solution de relogement. Ce constat permet, à l'inverse, d'identifier une série de « facteurs de désescalade » que sont l'accès à l'information, l'intervention soutenant, l'accompagnement, l'intervention d'un tiers, la présence du ou de la locataire lors des convocations en Justice.

David Praile identifie l'absence de données sur les expulsions comme un obstacle important auquel est confronté le secteur. Si un travail de dénombrement est en cours à Bruxelles (projet BRUHOME), ce type de collecte reste absent en Wallonie. On gagnerait pourtant à étudier plus en détail ces procédures qui fonctionnent avec un « effet d'entonnoir » : parmi les expulsions prononcées, un faible nombre sont exécutées. Dans certains cas, des solutions ont été trouvées, mais dans d'autres, toute une série de locataires disparaissent en cours de procédure, sans certitude que ce soit pour un meilleur relogement. Parmi elles, un certain nombre de personnes se retrouveront sans chez-soi. Suite à une expulsion exécutée, les solutions de relogement sont plus qu'incertaines. Une étude de la Fondation Abbé Pierre indique que 30 % des ménages expulsés trouvent une solution immédiate, 30 % dans les six mois, 30 % entre un et deux ans ou plus. Les expulsions locatives ont donc un impact durable sur les ménages. L'intervenant insiste sur la déstabilisation durable des ménages : cette fragilisation contribue à produire des situations de vie de plus en plus critiques. **David Praile** invite le public à penser le continuum entre la situation d'expulsion et le fait d'être sans chez-soi. Les expulsions participent à créer une dynamique d'enfermement dans le mal-logement, avec des personnes qui vont vivre plusieurs expulsions dans leur vie, parfois de manière rapprochée. Pour le RWDH, si ce lien de causalité n'a pas été suffisamment exploré de manière chiffrée jusqu'à présent, prévenir les expulsions serait pourtant une manière de réduire le flux de personnes sans-abri.



La dernière intervenante du panel « prévention » est **Patricia Vansnick** de l'**ASBL Passage pour les sortants de prison**. Cette jeune ASBL, créée en 2018, est née suite au constat du déficit d'accompagnement pour les personnes sortant de prison. Jusqu'à présent, aucun service de ce type n'était assuré dans la région namuroise pour accompagner ce public. L'initiative s'inscrit dans le sillage du memorandum namurois « La fin du sans-abrisme, c'est possible » et s'inspire du modèle Housing First, toutefois sans faire du Housing First à proprement parler. Il s'agit de considérer le logement transitoire comme le socle à partir duquel la réinsertion sociale peut démarrer. L'ASBL met donc à disposition de la personne sortant de prison un logement avec une convention de 8 mois prolongeable qui lui assure un loyer modéré et un contrat de logement à titre précaire – ce qui permet à la personne de maintenir ses droits de personne sans-abri dans les listes d'accès aux logements sociaux. L'objectif est ensuite de l'accompagner dans un parcours de réinsertion sociale (inscription au CPAS, à la commune, etc.) et de favoriser la mise en lien avec le réseau namurois, de manière à soutenir la construction d'une dynamique durable. L'ASBL compte aujourd'hui cinq bénévoles et quatre appartements loués mis à disposition par deux sociétés de logement de service public en Wallonie. Elle développe des partenariats avec divers services du réseau psycho-médico-social de Namur. Patricia Vansnick insiste sur l'importance de créer du lien avec les détenu-e-s et les personnes qui l'accompagnent avant et après la sortie de prison. Le contact avec le CPAS, par exemple, peut être établi avant la libération, dès que la période de sortie est connue. Ce contact préalable est un premier lien vers l'organisation de la sortie. Ce travail en réseau a également mené l'ASBL namuroise à travailler avec différents services namurois (First in Street Support Assistant - FISSA, relais santé, capteurs-euses-logement, Médecins du monde, etc.).

Assurer la concordance entre la libération d'un logement et l'installation d'une personne demandeuse reste un défi parmi d'autres, tels que le financement des vides locatifs, la co-construction d'un dispositif d'accompagnement adéquat souhaité par la personne, l'accompagnement face à la solitude et l'anxiété générées par la reprise de la vie libre, la poursuite des interpellations pour une évolution de la situation des détenu-es sortant de prison et le développement de ce type de dispositifs. L'enjeu aujourd'hui est que les détenu-es soient véritablement considérés-es comme des citoyen·nes, ayant notamment accès à une carte d'identité valide durant l'incarcération. Patricia Vansnick insiste sur le cercle vertueux enclenché lorsque des choses ont été mises en place en amont, avant la sortie de prison, de manière à anticiper toutes les nécessités administratives et qu'au moment de la libération, l'accompagnement soit déjà en route.

ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Le moment d'échange avec la salle a été l'occasion de revenir sur l'importance de la collaboration et du travail en réseau entre différents services engagés dans l'accompagnement des personnes en situation de sans-abrisme, qu'il s'agisse de personnes qui vivent dans la rue ou sortent de prison. Les panélistes insistent sur l'importance de communiquer et d'échanger entre protagonistes venant de différents secteurs et différentes disciplines mais également avec la personne elle-même.

DÉBAT DE CLÔTURE

La journée s'est achevée avec un débat de clôture réunissant **Alain Maron (Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de la Santé et de l'Action Sociale)**, **Nina Roon (Conseillère de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Nicole de Moor)**, **Céline Nieuwenhuys (Secrétaire générale de la Fédération des Services Sociaux)**, **Joy Verstichele (Coordinateur de la plateforme flamande des locataires, Vlaams huurdersplatform)** ainsi que le philosophe et économiste **Joël Van Cauter (Fellow pour le think tank Itinera)**.

Les échanges ont tourné autour de plusieurs des enjeux identifiés tout au long de la journée par les intervenant-es et le public. Plusieurs pistes ont été lancées par nos panélistes pour lutter contre le sans-abrisme. Le Housing First a, dès le début du débat, été mis en avant comme une solution qu'il fallait continuer à développer, malgré les obstacles structurels qu'elle rencontre : l'absence de logements disponibles et le statut du public, qui est dans sa majorité un public de personnes sans-papier, et donc « sans droits ».

Ce dernier constat a amené les échanges vers les questions attendues de migration et de régularisation. Certain-es considèrent qu'une régularisation de masse est indispensable si on veut ouvrir les droits aux personnes en situation irrégulière qui représentent 50 à 70 % des personnes sans-abri à Bruxelles et ainsi lutter contre le sans-abrisme. Bien que cette mesure ne semble pas être sur la table politique, l'ouverture de droits tels que les permis de travail aux personnes sans-papier est une des solutions évoquées.

Cette question s'étend également à l'enjeu des personnes sans-abri européennes, qu'on ne peut pas expulser et qui ne souhaitent pas rentrer dans leur pays, mais qui ne bénéficient pas des aides sociales et qui sont donc particulièrement vulnérables.

La nécessité de dégager plus de moyens financiers et de plus de reconnaissance du travail social est également revenue au centre des débats.

Sans surprise, la mise en lumière des causes structurelles empêchant tout espoir d'amélioration a également pris une place dans les échanges : la crise du logement, le manque de logements publics, la diminution de la part du public dans plusieurs secteurs tels que l'énergie ou la santé, etc.

Le manque de logements abordables sur le marché privé, ou de logements publics et sociaux, reste évidemment un enjeu de taille. Les solutions qui y sont amenées semblent être considérées comme insuffisantes, ou pas assez exploitées.



La nécessité d'apporter des réponses structurelles à la crise du logement comme la création de logement public ou l'attribution d'une partie des logements disponibles au public sans-abri est revenue de manière récurrente au fil de la discussion.

La difficulté du contexte politique belge et des répartitions de compétences entre les différentes entités fédérées a été pointée du doigt comme une difficulté à construire une politique coordonnée de lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre d'une politique globale, qui serait concertée à tous les niveaux de pouvoir, et la nécessité d'une meilleure collaboration entre ces différents niveaux ont également été évoqués.

Le mot de la fin était quant à lui orienté vers la réelle nécessité d'élargir la perspective et de réunir non seulement les parties prenantes engagées autour de la pauvreté et du sans-abrisme, mais également les acteurs-rices du marché du travail et du marché de l'immobilier, secteurs incontournables de la production de la pauvreté.



CONCLUSION GÉNÉRALE

Si cette journée a porté le titre « Du rêve à la réalité : La fin du sans-abrisme en Belgique », dans cette conclusion nous voulons parcourir le chemin inverse pour rendre compte de l'extrême richesse des échanges et des thématiques essentielles abordées.

LA RÉALITÉ

Il serait facile à la suite de la journée, de dresser un journal de doléances de tout ce qui fonctionne mal dans l'État social en Belgique quant à l'objectif de mettre fin au sans-abrisme. Cependant, nous avons pu voir que par rapport à chaque difficulté rencontrée par les personnes sans-abri, il y a aussi des acteurs-rices de terrain qui ont développé des méthodes d'accompagnement plus proches et respectueuses des personnes.

Les services se sont diversifiés et ont créé des formes d'(auto-)coordination et de coopération sous forme de réseau.

Venant des approches portées dans sa grande majorité par les services associatifs, nous pouvons constater maintenant, dans toutes les régions en Belgique, qu'il existe un *welfare mix* entre responsabilités publiques et associatives. Les pouvoirs publics ont accompagné, et aussi incité, cette professionnalisation, restructuration et innovation sur le terrain.

Si l'on compare le secteur en Belgique avec la situation au milieu des années 1990, on ne peut que saisir la grande transformation qui s'est opérée du côté de l'offre présente sur le terrain.

Malgré tout, si les avancées montrent beaucoup d'aspects positifs, le terrain ne fait que constater une augmentation, une diversification et une complexification des demandes d'aide, de soutien et de protection sociale. Il y a plus de personnes dans les situations de sans-abrisme et d'absence de chez-soi, leurs trajectoires se sont complexifiées, et leur potentielle intégration sociale reste incertaine et précaire. Pour certaines personnes sans les papiers adéquats, il ne demeure que l'aide humanitaire, les soins médicaux minimaux de survie et l'espérance d'un monde meilleur. La réalité a des aspects bien cruels et les intervenant-es de terrain le savent bien.

LE RÊVE

Il nous semble que la première chose essentielle que partagent les personnes et les différents services présents à la journée, c'est cette volonté ferme d'apporter de l'aide et de changer de manière plus structurelle les situations des personnes pour qu'elles puissent se considérer comme citoyen-nes qui peuvent accéder et faire valoir leurs droits.

Mieux connaître, prévenir et agir tôt, accompagner de manière adéquate selon le rythme, les souhaits et les besoins de la personne, travailler ensemble, mieux ajuster l'action des différents services pour qu'ils puissent participer dans leur diversité à un changement sociétal permettant que le rêve de la fin du sans-abrisme devienne une réalité (pas trop lointaine).

Il ne suffit pas d'avoir un secteur de l'aide aux personnes sans-abri le plus compétent possible, il faut aussi d'autres leviers. Agir de manière structurelle, intersectorielle et interministérielle en puisant dans les leviers de notre protection sociale, dans notre système de santé, recourir aux facteurs qui pourraient rendre le logement abordable et accessible, ouvrir les démarches d'accompagnement, administratives et juridiques pour bénéficier pleinement des droits. Cela nécessite de penser en termes d'alliance pour reconstruire un monde plus inclusif, accueillant et protecteur pour toutes les citoyen-nes. Il y a du pain sur la planche, et une fameuse énergie, créativité et « rage saine » dans cette journée qu'il s'agit de partager et de transmettre.



Infirmiers de rue asbl

Rue Gheudestraat 21-25/4, 1070 Anderlecht
info@idr-sv.org

IBAN : BE91 0014 6955 7676
BIC : GEBABEBB

www.infirmiersderue.org